

On estimait que le coût de la centrale nucléaire de Point Lepreau atteindrait entre 400 et 500 millions de dollars. Cette centrale sera totalement opérationnelle d'ici six à dix ans. Selon mes sources, ce coût atteindrait maintenant 700 millions de dollars. D'autre part, l'énergie nucléaire n'est pas inépuisable, et les coûts atteindront probablement un chiffre beaucoup plus élevé que celui qui a été prévu. Comme je l'ai souligné, la force marémotrice est inépuisable. Les provinces atlantiques devraient donc envisager de donner la priorité à la construction de centrales marémotrices et peut-être devraient-elles soulever cette question lors d'une prochaine conférence fédérale-provinciale.

La Nouvelle-Écosse pourrait également envisager une autre solution, à savoir, d'importer de l'énergie électrique du Québec ou du Labrador. Mais l'énergie électrique ne traverse pas les frontières provinciales comme le pétrole brut et le gaz, grâce aux oléoducs.

M. McCain: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne pense pas que le député qui a actuellement la parole désire être inexact, mais je soulignerai qu'une disposition prévoit la conjugaison des réseaux électriques. C'est d'ailleurs ce qui se passe constamment au Nouveau-Brunswick, qui a été un pionnier en ce domaine, et la Nouvelle-Écosse bénéficie de ce système de conjugaison. Ainsi l'énergie électrique des chutes Churchill peut-elle être transmise jusqu'en Nouvelle-Écosse.

Mlle Campbell: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de souligner qu'il ne s'agit pas là d'une question de privilège. Le député dispose de ses propres sources d'information, j'ai les miennes. Je ne connais aucune preuve montrant que l'énergie électrique peut traverser les frontières provinciales pour atteindre Gull Island.

M. McCain: Il est possible de transporter l'énergie électrique des chutes Churchill jusqu'à Halifax. Le système est actuellement en place.

Mlle Campbell: Sauf erreur, le Nouveau-Brunswick et le Québec ne nous permettent pas de nous mêler de cela. Par exemple, il semble que le projet de Gull Island pourrait être mené à bien si les marchés existaient, mais il n'existe aucun réseau interprovincial capable de transporter cette énergie, comme il en existe pour le gaz.

M. McCain: Bêtises.

Mlle Campbell: Je vous le demande, cela ne devrait-il pas être une priorité nationale? Permettez-moi d'ajouter en passant que l'union des provinces de l'Atlantique apporterait peut-être un avantage. Nous ne triplerions pas les dépenses et la plupart de nos problèmes provinciaux seraient réglés s'il existait dans cette région un seul système pour le transport de l'énergie. Je dis cela en passant. Cela ne devrait pas empêcher l'Office national de l'énergie de s'intéresser à la question du transport interprovincial de l'énergie. Cela a déjà été fait dans le cas du pétrole et du gaz.

Je crois que nous ne devons pas nous arrêter aux seuls intérêts des provinces mais nous attaquer aux problèmes d'importance nationale. Terre-Neuve ne tire peut-être pas tout le profit qu'elle devrait de l'accord de Churchill Falls. A l'expiration de cet accord, le Québec sera le seul offrant pour cette énergie. Je dirais qu'aucune province, sauf le Québec, ne sera en mesure de soumissionner.

Cela m'amène à un autre point. Ces dernières années au Canada, nous avons vu des cartels se former dans l'Ouest et dans l'Est. C'est la fin du nationalisme lorsqu'on commence à s'attacher aux priorités provinciales et nationales. A mon avis, les provinces devraient conclure des ententes

L'ajournement

et profiter de la nouvelle stratégie de l'énergie pour le Canada élaborée par le gouvernement fédéral. Elles devraient songer à devenir d'ici 10 ans auto-suffisantes en matière d'énergie et orienter leurs efforts vers de nouveaux domaines.

Je reviens à la question de l'énergie marémotrice. Ce n'est pas chose nouvelle, puisqu'on en produit sur la Rance, et que d'autres pays en étudient l'efficacité comme source énergétique intarissable. Que la province étudie cette source d'énergie. Nous nous orientons actuellement vers des domaines inexploités. Nous nous aventurons dans des domaines inconnus. Par exemple, nous ne savons pas quelles quantités de pétrole et de gaz seront découvertes; nous ne connaissons pas la durée de l'énergie nucléaire, ni son coût. Quel est le coût du charbon et le coût de livraison?

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a déclaré que, dans dix ans, nous devrions dépenser plus de 10 milliards de dollars de 1975 au chapitre de la prospection et de la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz naturel. Pourquoi pas alors pour l'énergie marémotrice? C'est une source qui a fait ses preuves et qui est certainement inépuisable. Nous pourrions envisager cette possibilité sans avoir à ralentir notre recherche en pétrole et en gaz naturel.

Peut-être que les provinces devraient insister fortement sur la protection du milieu à ce stade-ci. L'isolation des maisons devrait devenir une priorité, et il y aurait lieu de prévoir dans ce domaine des mesures d'encouragement pour les gens, par exemple des facilités de financement. Nous pourrions sûrement abaisser la température des pièces de nos maisons sans nuire à notre santé. A court terme, c'est dans l'économie de nos ressources que se situera notre action, et nous nous tournerons vers les centrales thermiques alimentées au charbon. Mais ne croyons pas que la Nouvelle-Écosse soit un cas unique et que les autres provinces ne vont pas tirer parti des exemples que nous avons donnés. Je crois que les provinces devraient se prévaloir des plans mis de l'avant dans une stratégie de l'énergie pour le Canada» surtout à la page 28 où l'on dit que:

Le gouvernement du Canada continuera à financer la moitié du coût des études au sujet des interconnexions électriques entre les provinces ou les régions et jusqu'à la moitié des dépenses d'investissement des projets agréés. Étant donné que l'objectif est de réduire au minimum la dépendance du Canada vis-à-vis du pétrole importé, le gouvernement fédéral estime qu'il faudrait accélérer l'extension des interconnexions régionales, en particulier dans l'Est canadien.

Je vois qu'il est presque dix heures. J'espère que toutes les provinces vont étudier attentivement ce que je considère comme une grande question nationale et que nous arriverons à la meilleure solution.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 10 heures, il est de mon devoir, en conformité du paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, d'informer la Chambre que les délibérations relatives à la motion sont maintenant terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.